

LA POLITIQUE MONETAIRE D'ALPHONSE X

Nul n'ignore que des décisions relatives à la monnaie, lourdes de conséquences, ont marqué le règne d'Alphonse X. On doit aux numismates quelques éclaircissements, encore que souvent de valeur bien inégale, sur la chronologie des frappes, les caractéristiques des pièces émises, l'évolution du maravedí-unité de compte entre 1252 et 1284. Ils ne sont pas allés au delà de la description, plus ou moins convaincante, de phénomènes dont on attend encore l'explication¹. Les historiens, en effet, ne se sont guère attelés à une tâche qui pourtant leur revenait². Je voudrais tenter de remédier à cette carence en proposant quelques réflexions sur la politique monétaire du roi Savant.

Alphonse X et la monnaie

A ma connaissance, deux passages seulement de l'oeuvre juridique inspirée par le roi portent sur la monnaie. L'un et l'autre appartiennent aux *Siete Partidas*. Dans le premier où sont énumérées les prérogatives de l'empereur, on lit: "et por su otorgamiento se debe batir moneda en el imperio et... non la puede facer en su tierra, sinon aquellos a quien el otorgare que la ficiesen"³. A propos des faux-monnayeurs, on trouve

¹ Bibliographie dans OCTAVIO GIL FARRÉS, *Historia de la moneda española*, Madrid, 1976. Sur les monnaies d'Alphonse X, cf. ce même ouvrage, p. 330-343.

² Je ne m'exclus pas de ce reproche. Les pages que j'ai consacrées aux problèmes monétaires in CH. E. DUFOURCOQ - J. GAUTIER DALCHÉ, *Historia económica y social de la España cristiana en la Edad Media*, Barcelona, 1983, sont entièrement à reprendre (p. 209-210).

³ *Las Siete Partidas del rey don Alfonso el Sabio cotejadas con varios códices antiguos por la Real Academia de la Historia*, Madrid, 1807, reprint Editorial Atlas, Madrid, 1972, t. II, Partida II, tit. I, ley II, p. 4.

dans le second cette définition: "Moneda es cosa con que mercan et viven los homes; et por ende non ha poderio de la mandar facer ningunt home, si non fuere emperador o rey, o aquellos a quien ellos otorgan poder que la fagan por su mandado"⁴. Du fait que la monnaie est l'instrument universel des échanges et qu'elle est indispensable à la communauté, il résulte que le prince a le monopole de son émission. Nous avons là, et formulée de façon tout à fait incidente, une conception somme toute banale du fait monétaire. Elle est, *grosso modo*, celle des théologiens et des juristes de l'époque, mais présentée sous une forme très raccourcie et très sommaire, sans qu'il soit fait état des divergences de leur pensée quant à ses implications⁵. Les débats théoriques et pratiques à propos de la monnaie ne semblent pas avoir retenu l'attention d'Alphonse X, s'il les a connus.

Les *Partidas* ne contiennent rien, non plus, qui soit relatif aux ateliers monétaires, aux officiers qui en avaient la charge, aux conditions de la frappe. Cela surprend d'autant plus que le souverain y manifeste, à d'autres sujets, un vif souci d'organisation et de réglementation. Cependant les hôtels de la monnaie ne pouvaient fonctionner sans directives. Les monnayeurs ont obligatoirement reçu des instructions établies par le roi ou sur son ordre. Rien, malheureusement, n'en est parvenu jusqu'à nous.

Sous Alphonse X le pouvoir conservait un caractère très personnel. Aucune grande décision n'était prise en dehors du roi, et ce que l'on sait de lui ne permet pas de penser qu'il décidait à la légère⁶. Souverain itinérant, il était en contact permanent avec la population. Lors de ses passages dans les villes du royaume, magistrats et notables lui exprimaient de vive voix leurs plaintes et leurs vœux. Il recevait les envoyés des *concejos* et, lorsque la situation l'exigeait, il réunissait les *Cortes*⁷. Il a certainement acquis ainsi une connaissance directe et familière des problèmes économiques et monétaires. Il consultait aussi des experts en la matière: des marchands et des "omnes bonos sabidores de moneda", que l'on peut supposer être des merchants, des changeurs ou des juifs de son entourage⁸. Il n'ignorait rien, vraisemblablement, de ce qui touchait

⁴ Id. t. III, Partida VII, t. III, ley IX, p. 564.

⁵ Sur ce point, cf. JEAN FAVIER, in *La moneta nell'economia europea secoli XIII-XVIII*, Firenze, 1981 (*Atti delle "Settimane di studio" e altri Convegni*, 7), p. 171-184 (Etat et monnaie).

⁶ Il n'a pas eu de favori, et l'appareil de l'Etat, encore rudimentaire n'avait pas d'autonomie.

⁷ Leurs réunions ont certainement été plus nombreuses que celles dont on a conservé, grâce aux "cuadernos", la trace.

⁸ Je pense à des hommes comme don Zag de la Maleha, *almojarife mayor* dont les contacts avec le souverain étaient certainement fréquents.

à la taille, à l'aloi, au cours du numéraire, ni des conséquences de leurs modifications. Il n'est donc pas déraisonnable, je crois, de lui attribuer l'entière responsabilité des mesures monétaires de son règne. Mais il ne s'est pas contenté de faire sienne, en connaissance de cause, telle ou telle des solutions qui lui étaient conseillées pour pallier les difficultés du moment. Il a aussi fait prévaloir, en deux circonstances au moins, des vues personnelles.

En 1272, il fixa le cours du "maravedi d'or", qui venait d'être mis en circulation, sans tenir compte des avis "techniques" des "sabidores de moneda" ni des doléances des marchands⁹. La chronique du souverain rapporte qu'en 1281, il fit part aux *Cortes* réunies à Seville de son intention de créer deux monnaies, l'une d'argent et l'autre de cuivre. Les *Cortes* s'inclinèrent "más con temor que con amor"¹⁰. La chronique n'est pas toujours fiable, du moins quant à la chronologie des faits qu'elle relate¹². Il semble qu'en l'occurrence on puisse lui accorder créance. En effet dans une lettre adressée à l'Infant D. Sancho, le *concejo* de Medina Seca lui demanda d'obtenir de son père "que non ande esta moneda de cobre que agora manda fazer"¹³. Si l'on en croit Felipe Mateu y Llopis, mais il ne donne pas de référence, une espèce de métal blanc, le *maravé-di d'argent* aurait été frappée en 1281¹⁴.

Les raisons invoquées par Alphonse X pour justifier son projet monétaire méritent qu'on s'y arrête. Il manquait de numéraire, a-t-il dit, en substance, aux *Cortes*, pour mener à bon terme la guerre contre les Mores, alors qu'elle avait pris un tour favorable¹⁵. Les revenus de l'Etat étaient amoindris parce que les monnaies avaient été affaiblies au temps de Ferdinand III et que la lutte contre le sultan mérinide coûtait cher¹⁶. Il voulait remédier à cette situation sans recourir à l'impôt¹⁷. Cela était

⁹ JUAN TORRES FONTES, *La ceca murciana en el reinado de Alfonso X*, in *Murgetana*, 1957, p. 53, note 18.

¹⁰ *Crónica del rey don Alfonso décimo*, ed. Rosell, Madrid, 1953, p. 59-60.

¹² On regrette l'absence d'une édition critique. ANTONIO BALLESTEROS BERETTA, *Alfonso X el Sabio*, Barcelone, 1963, apporte d'utiles corrections.

¹³ Publiée par FELIPE MATEU Y LLOPIS, "Solidi" y "denarii" en los reinos cristianos occidentales del siglo XIII. En torno de dos documentos del concejo de Medina Seca, in *Acta Numismática*, I (1971), p. 126-127.

¹⁴ *Ibid.*, p. 117. OCTAVIO GIL FARRÉS, *Ob. cit.*, note I *supra* donne, p. 331, la date de 1261, sans avantage de référence.

¹⁵ *Crónica del rey don Alfonso décimo*, p. 59.

¹⁶ *Ibid.*: "... e que fallaba que las rentas todas que eran menguadas, lo uno por el abatimiento de las monedas que fueron abatidas en tiempo del rey don Ferrando... e otrosi por la grand guerra que ovo con el rey Aben Yuzaf de Marruecos...".

¹⁷ *Ibid.*, p. 60: "e por escusar de non echar pecho".

possible à condition de créer deux monnaies: "porque andasen todas las mercaderias grandes e pequenas, e porque el pueblo fuese mantenido, e viviesen todos por regla e por derecho, e que oviesen abastamiento de moneda, porque por ella oviesen las cosas que oviesen menester" ¹⁸.

Le point de départ des difficultés était, selon le roi, antérieur à son avènement. Il y a peut-être là une riposte à ceux qui opposaient la monnaie du conquérant de Séville, présumée "bonne", aux deniers de son successeur: ils ne devaient pas manquer ¹⁹. Les autres points de l'argumentation du souverain me paraissent plus dignes d'attention. Alphonse X, de toute évidence, avait pour souci premier de financer les opérations militaires en cours ²⁰. Il estimait dangereux, politiquement, et difficile, matériellement, d'accroître la pression fiscale ²¹. La mesure qu'il préconisait, au contraire, aurait pour effet de drainer "en douceur" le numéraire de billon vers les ateliers monétaires. Une partie du métal blanc obtenu par la fonte des deniers, une fois remonétisée, resterait entre les mains du roi ²².

Mais le caractère radical de cette réforme donne à penser que le souverain visait au delà d'un simple expédient destiné à soulager temporairement les finances royales ²³. Il considérait sans doute comme indispensable pour assurer le bon ordre et le droit dans le royaume — "porque... viviesen todos *por regla e por derecho*", que, définitivement, la monnaie fût abondante — "*que oviesen abastamiento de moneda*" — et que la circulation monétaire facilitât toutes les sortes d'échanges, grands aussi bien que petits: "*porque andasen todas las mercaderias grandes e pequenas*".

Pour répondre à cette double nécessité, les villes italiennes, suivies par divers pays européens, avaient frappé de "grosses" monnaies d'argent, qui coexistaient avec des espèces de billon de faible valeur intrinsèque. Leur exemple a pu inspirer à Alphonse X l'idée de créer deux monnaies. Mais la solution n'est pas exactement celle qu'avait choisie l'Occident: le cuivre remplaçait le billon et le maravédi d'argent était plus lourd que le "gros" ²⁴. Elle paraît plus voisine du système monétaire musulman

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Le fils d'Alphonse X, révolté contre son père, rétablira la monnaie de Ferdinand III à la demande des Cortes, en 1282. Vid. *infra*.

²⁰ La révolte de l'Infant Sancho allait les interrompre.

²¹ Mais son projet fut mal accueilli.

²² En raison du droit de seigneurage.

²³ Sinon il aurait suffi d'affaiblir le numéraire existant.

²⁴ Selon OCTAVIO GIL FARRÉS, *Ob. cit.*, p. 331, le maravédi d'argent pesait environ 5,40 g.

qui comportait une monnaie de cuivre —*flas, felus*— et des espèces d'or et d'argent²⁵.

Le projet de 1281 montre qu'Alphonse X avait parfaitement conscience du problème-clé de l'économie castillane et, par ricochet, des finances royales: la pénurie de métal blanc. L'expérience lui avait enseigné qu'il n'était pas possible de concilier la nécessaire abondance de la monnaie de billon et le maintien de sa valeur intrinsèque à un niveau relativement élevé.

La situation monétaire à l'avènement d'Alphonse X

Le système monétaire léono-castillan, tel qu'il s'était constitué dans le dernier tiers du XII^e siècle, était déjà ébranlé à l'avènement d'Alphonse X. Il convient d'en rappeler les caractéristiques et l'évolution.

Ce système avait emprunté à l'Occident sa monnaie de billon —le denier—, à l'Islam sa monnaie d'or: le marabotin/maravédi. Le León et la Castille, séparés depuis 1157, avaient des deniers distincts qui ont continué de courir après l'union définitive des deux royaumes en 1230. C'étaient le *leones* pour le premier, le *burgales* et le *pepion* pour la seconde. Comme dans le rest de l'Europe, la somme de 12 deniers faisait 1 sou. Le rapport entre le sou, qui correspondait à un poids déterminé d'argent, et la pièce d'or dépendait du cours commercial des deux métaux et de la demande plus ou moins forte de l'une ou l'autre des deux monnaies. Mais il existait une relation légale, fixée une fois pour toutes. Elle était de 8s. de *leoneses*, 7s. 6d. de *burgaleses*, 15s. de *pepiones*, respectivement, pour 1 maravédi²⁶. Le maravédi comme le sou servait de mesure des valeurs: il était à la fois espèce et monnaie de compte. Il a conservé ce dernier rôle lorsque la pièce a cessé d'être frappée dans la seconde décennie du XIII^e siècle²⁷. Il n'a plus représenté alors in fait, un poids d'or fixe, mais une somme de deniers [additionnés en sous], donc un poids d'argent. La valeur qu'il exprimait est devenue fonction de la valeur intrinsèque de la pièce de billon.

Il est évident que lorsque la teneur en métal fin du billon diminuait, les prix énoncés en maravédís augmentaient. Mais il fallait bien se résoudre à réduire l'aloi des deniers et/ou leur poids quand la masse monétaire en circulation ne suffisait pas à couvrir les besoins du marché

²⁵ Mais le *flas* n'y était qu'une monnaie d'appoint.

²⁶ OCTAVIO GIL FARRÉS, *Ob. cit.*, p. 328-329. On trouve fréquemment ces parités dans la documentation.

²⁷ En Castille, il n'y eut plus de frappe dès le début du règne de Ferdinand III. Dans le León, elles ont certainement cessé après la mort d'Alphonse IX (1230).

et ceux de l'Etat. Il y avait incompatibilité entre monnaie forte et monnaie abondante. Le problème n'était pas propre au royaume de Castille mais il y revêtait une acuité particulière.

En effet, on n'exploitait pas, semble-t-il, ou guère, de gisements argentifères dans l'espace léono-castillan²⁸. Le métal nécessaire à la frappe du billon venait de l'extérieur. Aux XI^e. et XII^e. siècles l'Espagne musulmane fournissait de l'argent, monnayé ou non²⁹. Les pèlerins de Compostelle et les marchands d'Outre-Pyrénées en quête de produits orientaux apportaient des deniers³⁰. Cet afflux de métal blanc était irrégulier car fonction du sort des armes, du nombre des pèlerins, des voies par où parvenaient en Europe les produits du monde musulman. Il a permis à Alphonse VI de frapper ses propres denier après la prise de Tolède, mais il a fallu les affaiblir dès le début du XII^e. siècle³¹. D'autres dévaluations ont eu lieu par la suite: l'institution de la *moneda forera* en administre la preuve³². Mais elles sont restées modérées: l'ameusement de la valeur intrinsèque du billon fut lent et progressif. C'est que, dans le second quart du XII^e. siècle, l'abondance de l'or monnayé a compensé le manque d'argent. Le denier, cessant d'être le seul instrument libérateur, a été moins demandé.

Au moment où Alphonse X a accédé au trône, l'or, comme en témoigne l'arrêt de la frappe du maravédi, une trentaine d'années plus tôt, n'occupait plus qu'une place restreinte dans la circulation monétaire³³. On objectera que la pièce imitée du dinar almoravide a été remplacée, à une date d'ailleurs inconnue, par la *dobla* d'origine almohade³⁴. Mais la *dobla* n'a pas connu, et de fort loin, la diffusion du maravédi³⁵. La marginalisation de l'or a forcément entraîné un accroissement

²⁸ On dispose de peu d'informations sur ce point, mais les interdictions d'exporter du métal-argent sont révélatrices.

²⁹ Grâce au butin et aux *parias*. Au XII^e. siècle, avec l'arrivée des almoravides, l'or a été plus abondant que l'argent.

³⁰ Vid. J. GAUTIER DALCHÉ, *Les péages et les produits commercialisés dans les Pyrénées occidentales pendant les XII^e. et XIII^e. siècles*, in *Congreso "El fuero de San Sebastián y su época"*, San Sebastián, 1982.

³¹ On a, à cet égard, le témoignage de l'*Historia Compostelana*, I, I, c. 33, p. 73: "... monetam pondere quam lege tum temporis erat attenuata et debilis". Cette notation est de 1108.

³² On sait qu'en échange du tribut de ce nom, les souverains s'engageaient à ne pas changer la valeur de la monnaie pendant sept ans.

³³ On ne le trouve plus mentionné dans les contrats d'achats de biens-fonds.

³⁴ Ferdinand III en a probablement inauguré la frappe bien que l'on n'ait pas trouvé de pièces correspondant à son règne contrairement à ce qu'avait pensé Pio BELTRÁN VLLAGRASA, *Obra completa*, II, Saragosse, 1972, p. 642 sq., dont les arguments restent valables.

³⁵ Elle n'a pas donné naissance à une monnaie de compte.

des besoins en billon³⁶. Or les ressources en métal blanc tendaient à diminuer plutôt qu'à augmenter.

L'enrichissement d'une partie de la population, grâce à la guerre, avait suscité une importante demande de biens divers que la production intérieure ne satisfaisait qu'imparfaitement³⁷. D'où le recours aux importations qui, la Castille vendant peu encore à l'étranger, se traduisait par des sorties de numéraire³⁸. Les rentrées de billon que procuraient les pèlerins et les marchands d'Outre-Pyrénées avaient probablement baissé: les mentions de deniers de Melgueil, Angers et Tours, fréquentes dans la documentation du nord-ouest de la Péninsule à partir de 1140 environ, deviennent rares après le début du XIII^e. siècle³⁹.

Dans ces conditions, le seul moyen d'alimenter la frappe du billon consistait à acheter du métal blanc avec de l'or. Le métal jaune bien que moins abondant qu'autrefois ne manquait pas au début de la seconde moitié du XIII^e. siècle, grâce aux tributs acquittés par les emirs de Grenade et de Murcie. Encore fallait-il que les relations entre le roi de Castille et ses tributaires fussent bonnes, sinon la source se tarissait.

La situation monétaire dont a hérité Alphonse X était précaire. La valeur intrinsèque du billon et donc son pouvoir d'achat dépendaient, pour partie, de la conjoncture diplomatique. Une augmentation des dépenses de l'Etat, occasionnée notamment par la guerre, pouvait aussi les remettre en cause. Si emprunts et impôts — qui, par ailleurs, opéraient une onction sur la masse monétaire à la disposition des particuliers — ne suffisaient pas à la financer, la dévaluation de la monnaie de billon était inéluctable.

Maintien du système monétaire traditionnel: 1252-1264

Selon la chronique d'Alphonse X, au début du règne un "changement des monnaies" — suppression des *pepiones* remplacés par les *burgaleses* — aurait provoqué une forte hausse des prix.⁴⁰ Rien ne confirme la première de ces assertions.⁴¹ Le renchérissement, en revan-

³⁶ Pour les transactions de moyenne importance.

³⁷ Notamment en ce qui concerne les tissus de luxe ou de demi-luxe.

³⁸ Les exportations de laine et de fer n'ont pris de l'ampleur que vers la fin du siècle.

³⁹ Cf. J. GAUTIER DALCHÉ, *Les monnaies d'Outre-Pyrénées dans le nord-ouest de la Péninsule ibérique, XII^e-XIII^e. siècles*, in *Economies et sociétés dans les pays de la Couronne de Castille*, Londres, 1982 (*Variorum reprints*).

⁴⁰ *Crónica del rey don Alfonso el décimo*, 3-4.

⁴¹ Vid. J. GAUTIER-DALCHÉ, *Remarques sur les premières mutations monétaires d'Alphonse X de Castille*, in *Ob. cit.*, note 39 *supra*.

che, était bien réel. Aux Cortes réunies à Séville, à la fin de l'été 1252, il fut question des "carestias grandes de las cosas que se vendien".⁴² Elles ne sont pas attribuées à des manipulations monétaires mais au non-respect, du fait des guerres, des ordonnances de taxation (*posturas*) édictées par Alphonse VIII et Ferdinand III⁴³. Il s'agissait, par conséquent d'un phénomène relativement ancien qu'expliquent, pour une part sans doute, des dévaluations dues aux prédécesseurs d'Alphonse X. Mais l'examen des mesures que le roi a prises, "avec le conseil et l'accord des Cortes", pour combattre la cherté, conduit à penser que l'affaiblissement de la monnaie n'en était pas la seule cause. Il décida:

- de taxer les prix de certains produits ouvrés ou semi-ouvrés: *brisones*, toques de soie, chaussures, écus et selles, fourrures ainsi que ceux des chevaux, mules et ânes, bovins, oiseaux de chasse.
- d'interdire l'exportation des bêtes de somme utilisées par les marchands, des bovins, porcins, caprins, de la viande, des oiseaux de chasse, de la soie, de la cochenille et du vif-argent.
- d'interdire les ententes entre artisans ou marchands en vue d'imposer des prix.
- de limiter le luxe (équipement, vêtement, table)⁴⁴.

Si le renchérissement avait été général, il est vraisemblable que la gamme des biens taxés ou interdits à l'exportation aurait été beaucoup plus étendue. Il paraît n'avoir affecté, de façon très sensible du moins, que certains secteurs de l'économie léono-castillane alors qu'une dévaluation aurait manifesté ses effets dans tous. C'est l'inadéquation de l'offre à la demande qui a, sans doute été ici le facteur de la hausse.⁴⁵

Le 24 août 1258, sur ordre du souverain, les *concejos* d'Oviedo et d'Aviles conclurent un accord en vertu duquel ils s'engageaient à "fazer tomar la moneda del rey en nuestras villas..." Pour chaque denier refusé, à moins qu'il ne fût faux ou rogné, les contrevenants paieraient une amende de six deniers.⁴⁶ On n'aurait pas refusé la "monnaie

⁴² Le cahier de ces Cortes a été publié par D. ANTONIO BALLESTEROS BERETTA, *Las Cortes de 1252 in Anales de la Junta para Ampliación de Estudios e Investigaciones científicas*, t. III, *Mémoire* 3^o.

⁴³ *Ob. cit.*, note 42 *supra*, p. 122.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ La hausse dans ces secteurs affectait surtout la noblesse, comme l'a relevé avec pertinence JULIO GONZÁLEZ in *Reinado y diplomas de Fernando III*, Córdoba, 1980, p. 476-477.

⁴⁶ Publié par CRIACIO MIGUEL VIGIL, *Colección histórico-diplomática del Ayuntamiento de Oviedo*, Oviedo, 1880, p. 48.

du roi" si sa valeur intrinsèque était restée la même. Un affaiblissement du billon avait donc eu vraisemblablement lieu à une date relativement récente.

Il a certainement été suivi d'une hausse des prix. La chronique du règne signale qu'en 1256, Alphonse X reçut de nombreuses plaintes: "que las cosas eran encarecidas en tan grandes cuantias que los homes non las podian aver"⁴⁷. On taxa les pris mais, les denrées ayant disparu du marché, le roi ordonna "que las cosas se vendiesen libremente por los precios que fuese avenidos entre las partes".⁴⁸ En revanche, aux Cortes de Valladolid, à la fin de 1258 ou au début de l'année suivante, on n'a pris aucune disposition relative aux prix. On a seulement renforcé les mesures visant à réprimer les dépenses somptuaires et interdit toute exportation de chevaux. Si la date que donne la chronique est exacte, la dévaluation aurait été opérée en 1256 au plus tard.⁴⁹ A la fin de 1258, on se serait résigné au renchérissement qui en vait été la conséquence, mais on répugnait à accepter une monnaie affaiblie.

La chronique encore affirme qu'en 1258 Alphonse X "mando labrar la moneda de los dineros prietos e mando desfacer la moneda de los burgaleses".⁵⁰ La plupart des numismates et des historiens l'ont suivie. L'erreur, pourtant, est manifeste. Les premières mentions de *prietos* ne sont pas antérieures à 1270.⁵¹ Jusqu'en 1264, le système monétaire léono-castillan est resté inchangé.

La création du dinero alfonsi et ses conséquences (1264-1268)

L'émission du *dinero alfonsi* a marqué une rupture avec le système monétaire que Ferdinand III avait légué à son fils. L'occasion en fut donnée par la révolte des musulmans d'Andalousie et de Murcie, incités et appuyés par l'émir de Grenade, d'où le nom de *moneda de la guerra* sous lequel on désigna aussi les nouveaux deniers⁵². Nous le savons par le souverain lui-même: "la moneda de los dineros alfonsis que yo mande facer despues que comence la guerra"⁵³. Les hostilités débutèrent au printemps de 1264 et une trêve fut conclue avec le nasride au

⁴⁷ *Crónica*, p. 6.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ordenamiento* des Cortes de 1258, in *Cortes de los antiguos reinos de León y Castilla publicadas por la Real Academia de la Historia*, p. 54 sq.

⁵⁰ *Crónica*, p. 7.

⁵¹ *Vid.* mon article cité note 41 *supra*.

⁵² Sur la chronologie de cette révolte et la guerre avec Grenade, *vid.* ANTONIO BALLESTEROS BERETTA, *Alfonso X el Sabio*, p. 369 sq.

⁵³ In *Ordenamiento de Jerez*, publ. dans *Cortes de los antiguos reinos...*, p. 65.

printemps de l'année suivante.⁵⁴ La première frappe du *dinero alfonsi* se situe entre ces deux dates.

La nouvelle espèce contenait 0,04325 g de fin, soit quatre fois moins que le *burgales* dont la teneur en argent s'élevait à 0,173 g.⁵⁵ Néanmoins son cours officiel fut le même: 7s. 6d. au maravédi. En principe donc, une marchandise estimée I maravédi était payée avec un nombre égal de deniers. Dans l'immédiat, l'opération procurait à l'Etat des ressources qui lui permettaient de financer la guerre d'Andalousie: il recevait des deniers "forts" et payait en deniers "faibles".

Il eût été facile d'obtenir les mêmes ressources sans changer la "monnaie". Il suffisait de frapper des *leoneses*, *burgaleses* et *pepiones* en réduisant leur aloi. Aussi est-on amené à penser que la création du *dinero alfonsi* n'a pas été un simple expédient. En donnant son nom à la nouvelle espèce, Alphonse X engageait son prestige.⁵⁶ Il ne l'aurait probablement pas fait s'il ne s'était agi que d'une mesure de circonstance. Le financement de la guerre ne justifiait peut-être pas un affaiblissement aussi accentué du billon qui pourrait mieux s'expliquer par le désir du roi de résoudre durablement le problème de la pénurie de métal blanc et de l'insuffisance de la masse monétaire qui en résultait. Le souverain a pu alors estimer que l'ampleur de la dévaluation appelait la création d'une espèce différente. L'idée d'un numéraire de billon commun au León et à la Castille satisfaisait aussi sans doute le goût de l'unification que l'on connaît au roi.

Les anciennes espèces n'ont pas disparu tout de suite de la circulation. Mais ce que l'on pourrait dénommer le "système alfonsi" —denier et monnaie de compte— s'est imposé, plus ou moins rapidement selon les régions, grâce à des émissions de quantités assez considérables du nouveau numéraire.⁵⁷ Mais à denier dévalorisé, monnaie de compte dévaluée: le cours artificiel du *dinero alfonsi* n'a pas tenu devant les lois du marché. Concrètement: le marchand qui proposait une denrée à I maravédi avant 1264 n'a pas voulu désormais la céder à moins de quatre et pour l'obtenir, il a fallu déboursier 360 deniers au lieu de 90.⁵⁸ Acheter plus cher, les salariés ont naturellement demandé des rému-

⁵⁴ Vid. ANTONIO BALLESTEROS, *Ob. cit.*, note 52, p. 385-386.

⁵⁵ Selon les données fournies par BELTRÁN VILLAGRASA, *Ob. cit.*, note 34 *supra*, p. 676.

⁵⁶ Sur la monnaie et le prestige royal, vid. RYSZARD KIERNOWSKI, *La monnaie, instrument de prestige de l'état et du souverain en Europe centrale du bas Moyen âge*, in *La moneta nell'economia europea secoli XIII-XVIII*, Firenze, 1981, p. 184 sq.

⁵⁷ Moins rapidement peut-être dans l'ancien royaume de León que dans celui de la Castille où son usage s'est longtemps prolongé.

⁵⁸ Ce chiffre est, bien entendu, approximatif.

nérations plus fortes. L'ampleur de la hausse des prix et des salaires a conduit Alphonse X à réunir les Cortes en 1263. L'*Ordenamiento*, dit de Jerez, que le souverain promulgua à l'issue de l'assemblée constituée une sorte de "plan de stabilisation".⁵⁹ Les points essentiels en étaient les suivants:

1. *Monnaie*. Le roi prenait l'engagement de ne pas renforcer ou affaiblir "la moneda de los dineros alfonsis", en modifiant son aloi ou sa taille. Si l'on ne souhaitait pas une dévaluation, on ne désirait pas davantage un retour à la "bonne monnaie". Sans doute en raison de la méfiance instinctive qu'inspirait tout "remuement" monétaire mais peut-être aussi parce que l'on appréciait une monnaie "abondante".⁶⁰ Les équivalences entre les espèces d'or et l'unité de compte (*maravedi de dineros alfonsis*) étaient fixées à: 1 *dobla* = 3 maravédís; 1 maravédi-or = 2 maravédís. L'état de la recherche ne permet pas de savoir si ces parités correspondaient aux cours réellement pratiqués. Quoiqu'il en soit le décrochage entre l'unité de compte et le maravédi-or était légalisé.

2. *Taxation des prix*. L'éventail des denrées taxées est beaucoup large qu'en 1252. La liste inclut:

- les métaux: argent, cuivre, étain, plomb, fer.
- les tissus de production locale et importés.
- les peaux et fourrures, les cuirs.
- la cire, la filasse.
- les chevaux, bêtes de somme, ovins, caprins, porcs.
- la viande de boucherie, la volaille, les produits de la chasse et de la pêche.

3. *Taxation des salaires et rémunérations*. Salaires des ouvriers agricoles, charpentiers, maçons, conducteurs de bêtes de somme, nourrices; rémunérations des tailleurs pour la fabrication des vêtements.

4. *Contrôle du commerce extérieur*. Le passage des marchandises ne pourrait se faire que par des points déterminés afin de faciliter la surveillance. Était prohibée la sortie de l'or, de l'argent, des chevaux, du bétail, des peaux de chèvres, de moutons, de chevreaux, des cuirs

⁵⁹ Le texte a été publié in *Cortes de los antiguos reinos...*, 64-85.

⁶⁰ Sur la crainte qu'inspiraient les "remuements", vid. FAVIER, *Ob. cit.*, note 5 *supra*, p. 179-180.

en général, de la soie, de la laine à filer, des céréales, du vin, des aliments, des oiseaux de chasse. Cependant comme le royaume avait besoin d'or, d'argent, de cuivre et de draps, toutes les denrées non prohibées pouvaient être exportées.

L'*Ordenamiento* reprenait les mesures précédemment édictées contre les dépenses somptuaires, renouvelait l'interdiction des ententes, précisait la réglementation de l'usure et stipulait des peines sévères contre ceux qui refusaient de travailler. Dans chaque *concejo*, les magistrats devaient désigner deux "omes buenos" par quartier chargés de surveiller l'application des mesures ci-dessus. Ils rendraient compte chaque dimanche aux autorités urbaines des infractions parvenues à leur connaissance.

L'ensemble est cohérent. On a paré au plus pressé en tentant d'enrayer la hausse des prix et des salaires par la taxation et, en ce qui concerne les seconds, par la mise au travail des oisifs. A plus long terme, le rééquilibrage des échanges extérieurs devait supprimer une des causes de l'inflation et par conséquent du renchérissement. Reste à savoir si ces objectifs ont été atteints.

Quant aux prix, on ignore si l'*Ordenamiento* les fixait au niveau qui était le leur en 1268 ou, ce qui semble plus vraisemblable à un niveau inférieur. Dans la première hypothèse, il est possible que l'on n'ait plus enregistré de hausses, du moins excessives, tant qu'il n'y a pas eu de nouvelle dévaluation: quatre ans après la création du *dinero alfonsi*, les prix s'étaient sans doute stabilisés d'eux-mêmes. Dans la seconde, on peut douter de l'efficacité de la taxation. Mais si le renchérissement a marqué un temps d'arrêt assez prolongé, il n'a probablement plus suscité de protestations. Ce qui expliquerait que les sources ne mentionnent plus de *carestias*. En ce qui concerne le déficit du commerce extérieur, il paraît peu plausible qu'il ait été résorbé avant le développement des exportations de laine et de fer.

Taxation et contrôle, souhaités par la partie de la population qui disposait de revenus fixes, gênaient les producteurs directs et les intermédiaires. Solliciteur d'impôts et d'emprunts, le roi avait besoin d'eux. Il n'est pas exclu qu'ils aient obtenu d'Alphonse X, assez rapidement, la suppression totale ou partielle des mesures contenues dans l'*Ordenamiento*. C'est ce que laisse entendre la lettre que le souverain adressa, le 27 décembre 1271, au *concejo* de Burgos. Il s'y engageait à ne pas exiger au delà du temps convenu le *servicio* qui lui avait été consenti "para que cogiese los cotos de la tierra".⁶¹ Le terme de *coto* s'appliquait à la taxation. Il est tentant de faire le rapprochement avec l'*Ordenamiento*.

⁶¹ Archivo municipal de Burgos, sección Histórica, n° 2684.

Une tentative avortée: le dinero prieto

Alphonse X, à la demande des "hombres bonos en los pueblos de toda la tierra", qui souhaitaient que le roi "ficiese moneda mas fuerte que la que era antes", "avido su acuerdo, e su consejo con omes sabidores e de fecho de moneda", avait ordonné la frappe des *dineros prietos*. C'est ce que l'on peut lire dans la lettre que des prélats et des nobles du royaume adressèrent, le 9 mai 1277, au pape Jean XXI pour le prier de relever le roi de l'engagement qu'il avait pris de ne pas changer la monnaie⁶². Pour justifier leur démarche, ils avançaient que la "moneda era muy fuerte e avie mester mucha plata", de sorte que "non se pudo labrar sinon muy poca della". En outre, comme elle était forte: "sacaron della tanta de la tierra que finco y muy poca". Il en résultait que "los omes son muy menguados de moneda pora sus compras e pora aquellas cosas que an mester de cada día".

Le *dinero prieto* apparaît dans la documentation en 1270⁶³. Comme le suggère le texte que l'on vient de citer, sa frappe a été sans doute décidée lors d'une réunion des Cortes^{63 bis}. Il s'agissait effectivement d'une monnaie "forte". Selon Pío Beltrán Villagrasa, le denier contenait 0,2595 g de fin: six fois plus que le *dinero alfonsi*, une fois et demi plus que le *burgales*⁶⁴. Son cours est donné de deux façons: soit 5 sous, soit 15 deniers au maravédi. La première fait référence au maravédi de 7s. 6d. (de *burgaleses*), unité légale. Ce cours, officiel, implique une réévaluation, en hausse, du maravédi; de 1.5⁶⁵. Quand il est question de 15 deniers *prietos* au maravédi, on a affaire au maravédi de *dineros alfonsis* qui était devenu, en fait, la monnaie de compte courante. C'est ce que montre une charte du monastère d'Oña. Son prieur, en juin 1272, arrenta une pièce de terre à des tenanciers pour "quatro dineros de los prietos o dos sueldos de los blancos"⁶⁶. Par conséquent 4 *prietos* équivalaient à 24 *alfonsis*, soit un rapport de 1/6, qui correspond à la valeur intrinsèque respective des deux espèces. Il fallait bien seulement 15 prietos pour faire 1 maravédi de 90 deniers *alfonsis*.

Le décalage entre la valeur réelle et la valeur légale du denier qu'implique le cours officiel du *prieto* a été vraisemblablement voulu afin

⁶² Publiée in *Revista de Archivos*, Ia. época, t. II, p. 58.

⁶³ Cf. mon article cité note 49 *supra*.

^{63 bis} Le document indique que les "hombres bonos en los pueblos de toda la tierra" avaient demandé au roi "que ficiese moneda mas fuerte que la que era antes".

⁶⁴ Pío BELTRÁN VILLAGRASA, *Ob. cit.*, note 34 *supra*, p. 682.

⁶⁵ Il fallait 60 deniers au lieu de 90 pour faire un maravédi, ce qui donne un rapport de 1/5.

⁶⁶ JUAN DEL ALAMO, *Colección diplomática de Oña*, Madrid, 1950, t. II, p. 712, n° 599.

d'éviter une trop forte baisse des prix, ou trop brutale. Mais ce cours n'aurait pu être tenu que si le nouveau numéraire avait été frappé en quantités suffisantes et avait éliminé le denier précédent. Le texte du 9 mai 1277 montre qu'il n'en a pas été ainsi et en donne les raisons: manque d'argent-métal et fuite vers l'extérieur. Tout indique que la *moneda de la guerra* a continué de circuler abondamment⁶⁷. Aussi le cours du *prieto* s'est établi par référence au maravedi de *dineros alfonsis* devenu, en fait la véritable unité de compte. On a cependant comptabilisé les *prietos* selon la définition officielle de 5 sous, soit 60 deniers au maravedi. Il y a eu, ainsi, deux maravédís de compte, dont la relation était de 1 à 6. Alphonse X, dans les *Partidas*, reconnaît cette dualité et donne un exemple: "Et esto serie como si un home comprase de otro alguna cosa por precio de mil maravedis, et el vendedor dixiese su entendimiento fuera que estos maravedis fueren de los negros, et el comprador entendiere que de los blancos..."⁶⁸.

La création du *prieto* a sans doute été envisagée, d'abord, comme un moyen de lutter contre le renchérissement en raison de l'inefficacité de l'*Ordenamiento* de Jerez. Mais il est possible que l'on ait cherché aussi à engager la Castille dans la voie qui était celle de plusieurs autres pays européens: la coexistence de deux monnaies, l'une, dépréciée, réservée aux petits achats, l'autre, forte, utilisée pour les transactions plus importantes⁶⁹. Le manque de métal blanc interdisant la frappe de "gros", on aurait adopté la solution anglaise d'un denier renforcé. Les marchands castillans n'ignoraient pas le sterling et les maisons royales de Castille et d'Angleterre entretenaient des relations assez étroites⁷⁰.

On n'a pas rapproché l'émission du *prieto* de celle, probablement un peu postérieure, d'un maravedi "d'or fin", imité du demi-dinar almohade. On en a connaissance par un document du 15 juin 1272. Alphonse X s'y adresse à toutes les autorités du royaume. Il leur fait savoir qu'il a fait frapper cette pièce; qu'il a demandé à "muchos omes bonos sabidores de moneda" de se prononcer sur sa valeur; que, bien qu'ils eussent estimé qu'elle était supérieure à 10 maravédís de la *moneda de la guerra*, il avait néanmoins fixé son cours à ce niveau. Or les marchands s'étaient plaints à lui que sur les foires et là où ils achetaient leurs marchandises, les vendeurs refusaient les nouveaux maravédís d'or ou ne les

⁶⁷ On la trouve dans de nombreux actes jusqu'à la fin du règne et au delà.

⁶⁸ *Partidas*, t. III, partida VII, t. XXXIII, l. II, p. 717.

⁶⁹ Vid. *supra*, p. 3. Il conviendrait de savoir si l'on a continué la frappe des *alfonsis*. Il est certain, de toute façon, qu'ils ont continué de circuler.

⁷⁰ Mais le sterling contenait bien davantage d'argent que le *prieto*: 1,33 g. pour un poids de 1,46 g. (PHILIPPE WOLFF, in *La moneta nell'economia europea*, p. 786).

prenaient pas à leur cours légal. Le roi ordonnait que l'on confisquât les biens de ceux qui agissaient ainsi ⁷¹.

Ce document révèle d'abord l'existence d'une circulation de l'or qui n'apparaît pas dans les actes de vente de biens-fonds qui sont notre principale source en matière d'histoire monétaire. Il semble que le métal jaune monnayé était assez largement employé dans le grand commerce. Il ressort d'autre part du même texte qu'Alphonse X avait fixé le cours du *maravedi chico*, ainsi qu'on nommait la nouvelle espèce, à un cours inférieur à ce qu'il aurait dû être, compte tenu de la valeur intrinsèque de cette pièce. La décision du souverain paraît dénuée de toute logique. La frappe du *prieto* exigeait du métal blanc. Il y avait intérêt, pour s'en procurer le plus possible, à l'acheter au moindre prix. Or, en sous-évaluant le *maravedi chico*, le roi faisait exactement le contraire.

En fait, il n'y a pas eu sous-évaluation mais bien sur-évaluation du *maravedi d'or*, la valeur intrinsèque de la pièce étant inférieure à sa valeur légale. C'est ce que l'on déduit du passage de la chronique d'Alphonse X relatif à la révolte nobiliaire de 1272. Il nous apprend, en effet, que les *ricos-hombres* en rébellion contre le roi lui reprochaient, entre autres griefs, d'avoir "falsifié" la monnaie, ce qui avait entraîné la cherté des denrées et déorienté les marchands ⁷². Ainsi, les plaintes des gens de négoce dont fait état le document du 15 juin 1272 ont servi d'argument aux nobles. Ils ont cherché à exploiter le mécontentement suscité par l'émission d'une monnaie plus faible que ne le prétendait le souverain.

On peut donc douter de la sincérité d'Alphonse X lorsqu'il affirmait que les "sabidores de moneda" avaient jugé que le *maravedi chico* valait plus de 10 *maravedis* "de la guerre". En réalité, du fait de son aloi et/ou de son poids, la nouvelle espèce avait une valeur réelle moindre que sa valeur légale. C'est pourquoi les vendeurs ne l'acceptaient pas en paiement, ou ne la prenaient qu'à un cours inférieur à celui qu'avait établi le roi. D'où une hausse des prix exprimés en monnaie de compte. Mais la "falsification" reprochée à Alphonse X lui permettait d'obtenir à bon marché le métal-argent qui lui était nécessaire.

Le souverain en a extorqué aussi à l'émir de Grenade. En 1272 également, le *nasride* lui aurait proposé, à titre d'"aide" (*servicio*), 250.000 *maravedis*: "E esto que le daria en plata lo que pudiese, e lo al que gelo

⁷¹ Publié par JUAN TORRES FONTES. Vid. note 9 *supra*. Je pense que la pièce dont Alphonse X avait ordonné la frappe était la même que celle qui courait à Murcie avant la conquête chrétienne. La *masmudina* ou dinar almohade pesant environ 4,60 g, le *maravedi chico* aurait dû avoir un poids de 2,30 g.

⁷² *Crónica*, p. 18.

daria en doblas contadas la dobla a siete maravedis”⁷³. Il s’agit de maravedis de la guerra. On peut supposer que cette offre était le résultat d’un marchandage. Quoiqu’il en soit, on voit qu’Alphonse X recherchait avant tout de l’argent. On constate d’autre part que le cours de la *dobla* —1/7— était très inférieur à ce qu’il aurait dû être si l’on avait adopté le taux de change fixé pour le *maravedi chico*⁷⁴.

En dépit de son faible aloi, le *dinero alfonsi* était une monnaie blanche: on le revêtait d’une mince pellicule d’argent. Il en a été de même, par la suite, du numéraire de billon castillan⁷⁵. Le *prieto*, au contraire, comme l’indique son nom, et bien qu’il fût plus “fort”, n’a pas été “blanchi”. On trouve souvent à son propos, l’expression de “moneda por enblanquir” ou “que non es enblanquida”. Cette anomalie a donc frappé les contemporains. Elle reste inexpiquée.

La fin du prieto et le denier nouveau “alfonsi”

Dans la lettre que j’ai citée plus haut, les prélats et les nobles castillans ajoutaient un dernier argument⁷⁶. Ils souhaitaient que le roi fût autorisé à “faire” une autre monnaie “que fuese mas comunal” soit plus abondante et donc de moindre valeur, parce que un “grant poder de moros de allende mar” avait passé dans la Péninsule. Au printemps de 1275, les troupes du sultan mérinide Abu Yusuf, allié provisoire de l’émir de Grenade, étaient débarquées, en effet, sur la côte andalouse. Elles revinrent en 1277 et 1278. Du mois d’août 1278 à celui de juillet de l’année suivante, les Castillans assiégèrent sans succès Algésiras. En juin 1280 et juin 1281, ils ravagèrent la vega de Grenade⁷⁷. Une fois encore, l’effort de guerre exigeait la dévaluation du billon.

Le *prieto* fut, peut-être, d’abord, affaibli: il est fait mention, en 1276, de la “moneda nueva que es por enblanquir”⁷⁸. Puis, en 1277, on frappa une nouvelle espèce. Un document en donne le nom: “La moneda nueva blanca destos alfonsis que agora mande facer”⁷⁹. C’était la même que

⁷³ *Crónica*, p. 36.

⁷⁴ La demi-dobla (*maravedi chico*) étant évaluée à 10 maravedis, le cours de la dobla aurait dû être de 20 maravedis.

⁷⁵ Les pièces de billon sont dites “blancas” au XIV^e. et XV^e. siècles.

⁷⁶ Vid. *supra*, p. et note 62.

⁷⁷ MIGUEL ANGEL LADERO QUESADA, *Granada, Historia de un país islámico*, Madrid, 1979, p. 109-112.

⁷⁸ *Colección diplomática de Oña*, t. II, 636, p. 752 (6-1-1276); 638, p. 755 (16-11-1276). Aurait-on parlé de *moneda nueva* six ans après la mise en circulation du *prieto*?

⁷⁹ JUAN TORRES FONTES, *Colección de documentos para la historia del reino*

celle des deniers de 1264. On compta également 7s. 6d. —90 pièces— de cette nouvelle "monnaie" pour I maravédi. Mais le cours légal était de 15 deniers au maravédi de *dineros alfonsis* —celui du *prieto*— comme si 90 deniers de 1277 équivalaient à 60 deniers de la "moneda por enblanquir" de 1270. Il y avait sur-évaluation évidente de la "moneda nueva" et, vraisemblablement plus forte, que ne le laissent entendre ces chiffres⁸⁰. Mais il fallait essayer d'atténuer l'impact sur les prix de la diminution de la valeur intrinsèque du billon.

Le 2 octobre 1277, Alphonse X écrivit au *concejo* d'Elche, et certainement aux autres communautés urbaines, qu'il avait appris que des "mercadores et otros omnes saccan oro et plata et camio fuera de mio regno"⁸¹. L'émission du nouveau *dinero alfonsi* provoquait la fuite des métaux précieux et du numéraire de billon des frappes antérieures. Pour y mettre un terme, le souverain annonçait qu'il avait pris les mesures suivantes:

- Interdiction d'exporter l'or, l'argent, le numéraire, à l'exception des *dineros de oro (maravedis chicos)* et des nouveaux deniers *alfonsis*.
- Limitation à 50 sous, deux fois par an, de la somme de *prietos* que les marchands et les pèlerins étaient autorisés à prendre avec eux quand ils se rendaient à l'étranger en empruntant le *camino frances*. Les pèlerins qui suivraient une autre route n'auraient droit à emporter que des pièces d'or ou des deniers nouveaux.
- Enregistrement aux postes de douane (*puertos*) des quantités de monnaie que chaque pèlerin "o otro omne qualquiere" introduisait dans le royaume. Il aurait latitude d'en sortir autant, à l'exception de l'or et de l'argent non monnayé, les marchands seraient fouillés, les pèlerins crus sur parole sauf s'il y avait quelque motif de les suspecter.
- Les prélats, riches hommes et chevaliers qui auraient à se rendre hors du royaume devraient demander au roi personnellement l'autorisation de "sortir" de l'argent-métal (*plata*).
- Tout contrevenant devra être arrêté. On saisira "todo quanto que ovierc". Le produit de la saisie sera partagé entre la dénonciateur, l'auteur de l'arrestation et le roi, par tiers. Si les deux premiers

de Murcia. III. Fueros y privilegios de Alfonso X el Sabio al reino de Murcia, Murcia, 1973, CXXI, p. 152.

⁸⁰ Elle aurait été à 2 deniers 18 grains de fin. Cf. OCTAVIO GIL FARRÉS, *Historia de la moneda*, p. 338.

⁸¹ Vid. note 79 *supra*.

sont une seule et même personne, le partage se fera par moitié entre elle et le roi.

- Tout marchand ou "otro omne qualquier que troxiere a regno oro o plata o otro camio qualquier monedado o por monedir" n'acquittera pas le *diezmo* (droit de douane).

Il appert clairement que les nouveaux *alfonsis* étaient mal reçus sur les marchés étrangers, ou qu'on craignait qu'ils ne le fussent. En outre, leur faible valeur faisait qu'il était incommode d'en transporter les quantités nécessaires pour solder les achats à l'extérieur. On exportait par conséquent de l'or et de l'argent en lingots et des *prietos*. Les mesures prises par Alphonse X étaient tout à fait logiques. Il favorisait la rentrée de métaux précieux par l'exemption de droits de douane. Il prohibait ou limitait fortement la sortie de monnaies de billon fortes. Il autorisait celle des pièces d'or car elles servaient de monnaie d'échange contre du métal blanc. Il interdisait celle de l'or non monnayé parce qu'il en découlait un manque à gagner pour les finances royales⁸².

La logique et l'efficacité ne font pas toujours bon ménage en matière d'économie. La mise en circulation d'un numéraire de billon affaibli, en 1277, loin de porter remède à la pénurie d'argent métal l'a probablement aggravée. Ainsi s'explique la dernière initiative monétaire d'Alphonse X que fut l'essai d'instauration d'un système à trois niveaux: or, argent, cuivre⁸³. Elle a suscité de vives craintes et sans doute avivé la nostalgie de la "bonne monnaie" du temps jadis⁸⁴. En 1282, les Cortes assemblées à Valladolid par l'Infant D. Sancho, révolté contre son père, lui demandèrent unanimement de rétablir la monnaie d'Alphonse VIII et de Ferdinand III, celle des *burgaleses*, *leoneses*, *pepiones* et *salamanqueses*. Ce qu'il fit par une ordonnance du 19 mai de cette même année⁸⁵. Moins d'un mois plus tard, au début de juin, plusieurs lettres de l'Infant au *concejo* de Burgos montrent que cette ville marchande était peu disposée à accepter la frappe des *burgaleses* et des *pepiones* ainsi que leur utilisation dans les contrats⁸⁶. On était réticent devant la diminution de

⁸² Il perdait le bénéfice du droit de seigneurage. On notera aussi que le *maravedi chico* était une monnaie relativement faible.

⁸³ Vid. *supra*, p.

⁸⁴ C'est toujours celle d'un prédécesseur du roi régnant.

⁸⁵ Publiée in *Memorial Histórico Español*. Madrid, 1851, t. II, p. 78-80.

⁸⁶ Le *concejo* avait fait savoir à l'Infant qu'il ne voulait pas que l'on frappât la "monnaie" des *burgaleses* dans la ville mais que coure la monnaie actuelle. L'Infant refusa rappelant qu'aux Cortes de Valladolid on lui avait demandé de faire la "monnaie" des *burgaleses* et des *leoneses* (*Archivo Municipal de Burgos, Sección histórica*, n° 2475, du 4-VI-1282).

la masse monétaire qui résulterait d'un numéraire revalorisé. L'Infant, devenu le roi Sancho IV, renonça à ce retour au passé".

Conclusion

La politique monétaire d'Alphonse X a été faite d'une série d'expériences. Le souverain a affaibli, renforcé, de nouveau affaibli le billon. Il a joué sur la relation espèces réelles-monnaie de compte, institué le contrôle du commerce extérieur, supprimé puis restauré la liberté des prix. A sa mort, le système monétaire avait profondément changé. Les monnaies qui circulaient étaient différentes de celles de 1252, et de moindre valeur intrinsèque. Le maravédi-unité de compte était devenu fluctuant. Il se définissait non plus par rapport à la pièce d'or qui lui avait donné son nom mais en fonction de la quantité de métal-argent, variable, contenue dans les deniers dont il était la somme. Il est facile, avec le recul du temps, de critiquer ces bouleversements et les mesures dont ils ont été la conséquence. Je ne le ferai pas et préfère terminer cet exposé en insistant sur le caractère cohérent de la politique d'Alphonse X en matière monétaire.

Les hommes, aux derniers siècles du Moyen âge, aspiraient à une monnaie qui fût à la fois stable, forte et abondante. Dans le royaume de Castille, plus tôt que dans d'autres pays européens, pour des raisons qui tenaient à ses structures économiques, il a été impossible de concilier ces exigences. Le roi en avait conscience. Il a tenté de réaliser l'abondance monétaire au prix de la stabilité et de la valeur intrinsèque du numéraire, mais en s'efforçant d'éviter ou du moins de réduire, par divers artifices, la hausse des prix qui en était la conséquence. Ce faisant, il anticipait sur les mesures qui furent adoptées un peu plus tarde Outre-Pyrénées.

JEAN GAUTIER DALCHÉ